

Conseil municipal de St-Apollinaire de Rias
-Vendredi 9 octobre 2021-

Présent-e-s : Pascal Bouit, Nicole Chaudier, Michel Cimaz, Michel Deloche, Alain Fluchaire, Jean-Marie Mengin, Valérie Pellegrin, Claudette Pratesi, Hervé Vignal.

Absentes excusées : Dorothee Durnez (procuration à Claudette Pratesi), Samia Hamdi (procuration à Michel Cimaz.)

Secrétaire de séance : Jean-Marie Mengin.

La séance est ouverte à 20h30.

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 juillet 2021, n'apportant pas d'observations, est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1) Rapports CLECT et délibération SIVOM.

- Deux rapports de la CLECT (commission locale des charges transférées) ont pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et l'intercommunalité.

Un troisième rapport nous concerne au sujet des eaux pluviales (au Village vers la station d'épuration et une petite portion aux Baraques). Il s'agit d'évaluer le transfert de compétences. La somme se monte à 1400 € par an. Elle est non applicable et non réclamée par la CAPCA.

Le Conseil approuve à l'unanimité ces trois rapports.

- Le SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple) a reçu la demande d'adhésion de la CAPCA pour cinq communes au syndicat d'eau potable Crussol – pays de Vernoux.

Ces propositions nécessitant une délibération des communes, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

2) Travaux de voirie.

Notre commune doit faire face depuis plusieurs mois à l'absence de l'employé communal en arrêt de travail. Pour cette raison, nous n'avons pas pu organiser les habituelles journées citoyennes de réfection de la voirie. Les besoins qui se font sentir sont situés essentiellement à la route du Col (Combier), la route de la Dunière, les Marlières, le chemin d'Echiol, la rue de l'église romane (vers l'Adret). Dans le cadre du marché à bon de commande avec appel d'offre, les travaux se chiffraient à **43 508 €** effectués par l'entreprise Eiffage. Notre budget communal 2021 ayant prévu **15 000 €** de travaux, il y a des choix à faire en fonction de l'urgence. ***Après délibération, le choix de réaliser dans un premier temps les travaux à Route du col (Combier) et la rue de l'église romane (vers l'Adret), pour un budget de 13 623 €, est voté à l'unanimité.***

3) Tracteur.

La commune de Saint-Jean-Chambre a acquis d'occasion en 1999 un tracteur. Depuis cette date, dans le cadre d'une mutualisation du matériel, la commune de Saint-Apollinaire a participé à son coût d'entretien au prorata du temps de travail de l'agent.

Or, la commune de Saint-Jean-Chambre veut se débarrasser de ce tracteur. Si nous sommes intéressés, elle nous le cède pour 3000 € ainsi que la moitié du prix de la benne (650 €), soit en tout 3650 €.

Considérant

- que ce tracteur est usé, qu'il nécessite des travaux de réparation,
- que la benne a déjà été amortie,
- que la somme demandée est excessive,

Le conseil municipal refuse cette proposition à l'unanimité.

4) Emploi aidé.

Notre employé communal, Michel Fayard, est en arrêt de travail depuis plusieurs mois. Nous n'avons pas de certitude sur la date de son retour.

Nous sommes en zone de revitalisation rurale. Nous pouvons donc bénéficier d'un emploi aidé avec une prise en charge de 80% du salaire, si la personne est employée minimum 20 heures par semaine. Le contrat peut être de 6 à 9 mois renouvelable.

La décision de recruter une personne pour 20 heures par semaine à raison d'un coût de 325,70 € par mois est retenue. Cette proposition est votée à l'unanimité.

Les démarches de recrutement seront effectuées auprès de Pôle emploi.

5) Travaux photovoltaïques.

Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle communale, la bibliothèque et le temple est en bonne voie. Le dossier est complet pour recevoir des subventions de l'Etat.

Des subventions en provenance de la Région et de la CAPCA sont prévues.

6) Choix d'une compagnie d'assurance.

La protection des collectivités locales concernant les biens mobiliers, immobiliers et les personnes (employés et élus) de la commune était jusqu'à présent confiée aux assurances AXA. Le contrat est valable par tacite reconduction chaque année.

Considérant d'autres propositions, nous avons mis en concurrence AXA, Groupama et la SMACL.

Il s'ensuit que la proposition la plus intéressante, et la moins disante au niveau des tarifs pour les mêmes prestations, semble être celle de la SMACL.

Aussi, la proposition est de dénoncer le contrat avec AXA et de choisir la SMACL.

Après débat, cette délibération est votée à l'unanimité.

7) Taxe ordures ménagères.

Les taxes sur les ordures ménagères concernant les locataires des logements communaux s'établissent comme suit :

- pour les trois logements au-dessus de la mairie : $264 \text{ €} / 3 = 88 \text{ €}$ chacun,
- pour les trois logements « Péatier » : $305 \text{ €} / 3 = 102 \text{ €}$ chacun,
- pour le logement au-dessus de la bibliothèque : 79 €.

Ces taxes sont comme chaque année réparties proportionnellement en fonction du temps d'occupation du logement. Ce qui fait que la taxe de certains occupants partiels sera calculée en fonction de leur présence dans l'appartement.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

8) PVR (participation pour voirie réseau).

Lors de l'établissement de la carte communale en 2007, le conseil municipal a institué une participation pour voirie et réseaux afin de permettre l'implantation de nouvelles constructions, en fonction des zones concernées.

Le prix de cette participation avait été fixé pour toutes les zones à 2,21 € le m². Depuis cette date, le montant n'a pas été réactualisé, le but étant de ne pas revaloriser.

La proposition est de conserver le même taux, soit 2,21 € le m².

Au vote, le maintien de ce taux est adopté à l'unanimité.

9) Propriété à Rossignol.

La cession d'une parcelle publique à Rossignol au profit de M. Arthaud ne nécessite pas d'enquête publique, d'après le géomètre. Mais il est nécessaire de prendre une délibération.

La commune décide le déclassement de la parcelle pour une cession à l'euro symbolique.

Cette décision est votée à l'unanimité.

10) Questions diverses.

- Demande de subvention. L'école privée Présentation de Marie, à Vernoux, demande une subvention pour permettre une sortie pédagogique avec les élèves. Avant de prendre une décision, le conseil municipal demande des explications concernant les tarifs demandés.
- Chats errants. Des problèmes de chats errants sont signalés aux Barraques et à Jurusson. La loi dit qu'à moins de 200 m des habitations, les chats ne sont pas considérés comme errants et qu'ils appartiennent à quelqu'un. La commune va envoyer un courrier aux habitants, leur demandant d'identifier leurs chats, sous risque d'amende s'il y a intervention de la fourrière.
- Logements communaux. Un état des lieux sera fait par Michel Deloche, adjoint aux travaux, concernant une interpellation d'un locataire sur l'étanchéité des fenêtres.
- Affichage public. Nous avons commandé et reçu de nouveaux panneaux d'affichage public. Ils comprendront une partie d'information municipale et une partie d'affichage libre. Ils seront installés prochainement au Village et à la mairie.
- Ordures ménagères. Une nouvelle organisation du tri des ordures ménagères est en place depuis le 4 octobre. Quatre points de collecte vont être installés. Or, la population n'a pas encore été informée, suite à un dysfonctionnement du courrier.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 23h15.**

Prochain conseil municipal prévu le 19 novembre 2021